

PROGRAMME DE FORMATION :

Formation « Maintien & Actualisation des compétences (MAC) Sauveteur Secouriste du Travail » MAC-SST

(L'activité de SST s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement dans lequel il intervient. Cette mission dans l'entreprise répond aux obligations fixées par l'article R4224-15 du Code du Travail imposant la présence de secouristes sur le lieu du travail. De plus, cette mission répond également à l'obligation de tout citoyen de porter assistance à une personne en danger décrite dans l'article 223-6 du Code Pénal, que l'accident entre dans le cadre d'un accident du travail ou pas.)

Programme de la formation :

(Selon le référentiel de compétences de l'INRS v4.07/2015)

- Mise à jour éventuelle des modifications ou évolutions de l'entreprise en matière de prévention, de modification du programme ou du cadre juridique des SST et de son intervention
 - Retours d'expérience
 - Cas pratiques : situations d'accident du travail simulées vérification des connaissances de base du SST en matière de prévention et de secours.
 - **Domaine de compétence 1** : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident
 - **Domaine de compétence 2** : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Programme détaillé pages suivantes**

Nombre de stagiaires : 4 à 10 stagiaires maximum

Recyclage :

Avant la fin de la période de validité (24 mois), le SST doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois

Délai avant l'entrée en formation : 20 jours

Tarif et modalités d'accès : Nous contacter

Depuis le 1er janvier 2011, dans le cas où ce maintien/actualisation des compétences ferait défaut, le SST perd sa « certification SST » mais en aucun cas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger (art 223-6 du code pénal). La validation d'une session de maintien et d'actualisation de ses compétences lui permettra de recouvrer sa « certification de SST » et une nouvelle carte de SST lui sera délivrée.

Objectifs pédagogiques :

- Mettre à jour et actualiser les compétences et connaissances du Sauveteur Secouriste du Travail afin qu'il puisse
 - intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement ou dans la profession,
 - apporter les premiers secours
 - déterminer les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours

Public concerné : Personnel exerçant la fonction de SST dans son établissement. Pour les PSH, veuillez nous contacter

Pré-requis:

- Savoir parler et communiquer en français
- Etre titulaire du certificat SST même si la date de validité est dépassée, ou MAC en cours de validité
- Informer le médecin du travail du suivi de cette formation (art R 4624-1 du code du travail)

Animateur : Formateur/Moniteurs SST à jour de leur Maintien/Actualisation des Compétences (MAC)

Le formateur a obligatoirement une activité pratique dans le domaine des premiers secours (sapeur pompier, secouriste, infirmier(e)...) et possède une expérience sur le terrain.)

Outils pédagogiques et techniques :

Salle de formation équipée :

Cours sur vidéo projecteur

Supports pédagogiques papier

Documents spécifiques obligatoires

Matériels spécifiques (liste non exhaustive) :

Défibrillateur de formation avec accessoires

Lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) : mannequin RCP adulte, mannequin RCP enfant, mannequin RCP nourrisson

Divers matériels pour la réalisation des simulations

Matériel d'entretien des mannequins et accessoires

Évaluation des connaissances :

- Evaluation en continue
- Certification finale :
 - Mise en situation simulée
 - Questions/Entretien

(Epreuves selon la grille INRS de certification des compétences du SST).

Sanction de la formation :

Certificat de SST (sauveteur secouriste du travail), durée de validité 24 mois.

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail MAC-SST »

Mise à jour éventuelle des modifications ou évolutions de l'entreprise en matière de prévention, de modification du programme ou du cadre juridique des SST et de son intervention

Retours d'expérience

Cas pratiques :

situations d'accident du travail simulées

vérification des connaissances de base du SST en matière de prévention et de secours

Domaine de compétence 1 : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident

Selon le référentiel de compétences de l'INRS v4.07/2015

Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée

Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- Savoir transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

Domaine de compétence 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise

Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise